

# Supplier Code of Conduct

---

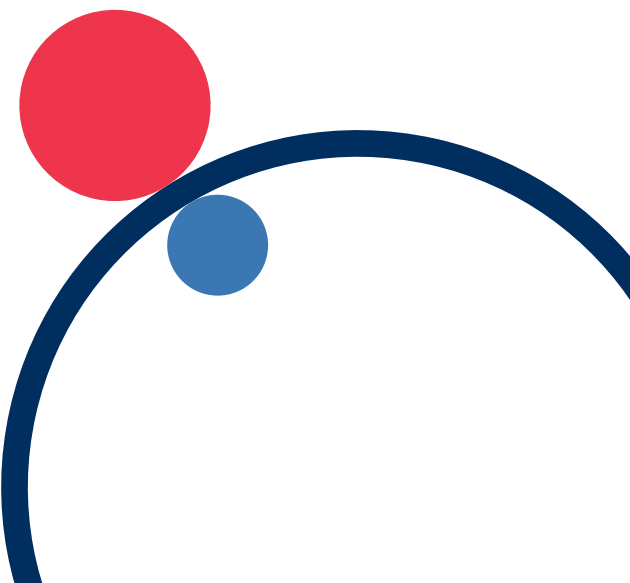
Mars 2025



# Table des matières

---

|  |          |
|--|----------|
| <b>Introduction</b>  | <b>2</b> |
| <b>1. Responsabilité environnementale</b>                      | <b>3</b> |
| <b>2. Responsabilité sociale</b>                               | <b>4</b> |
| <b>3. Gouvernance et conduite éthique des affaires</b>         | <b>6</b> |
| <b>4. Gestion opérationnelle</b>                               | <b>7</b> |
| <b>5. Gestion de la conduite</b>                               | <b>8</b> |
| <b>6. Conclusions et informations complémentaires</b>          | <b>9</b> |
| <b>7. Votre interlocuteur pour les questions de conformité</b> | <b>9</b> |
| <b>8. Consentement</b>   | <b>9</b> |



## Introduction

---

All4Labels souhaite assumer ses responsabilités à l'égard de la société et de ses employés, clients et partenaires commerciaux, ainsi que de ses actionnaires. Ainsi, All4Labels s'engage à adopter des principes clairs comme cadre de ses activités entrepreneuriales et commerciales.

All4Labels n'entend pas le succès économique et l'engagement moral comme deux notions antagonistes mais plutôt comme une condition sine qua non à une activité économique positive et durable.

Le présent code de conduite des fournisseurs reflète la culture, les principes et les valeurs de l'entreprise et décrit les principes environnementaux, sociaux et éthiques fondamentaux devant servir de ligne directrice aux partenaires commerciaux. Les lois et réglementations nationales et internationales pertinentes ainsi que les conventions internationales constituent les pierres angulaires du présent code de conduite des fournisseurs.

L'objectif déclaré d'All4Labels est de définir les principes fondamentaux qui régissent les relations entre All4Labels et ses fournisseurs. All4Labels attend de ses partenaires commerciaux qu'ils agissent conformément à des principes identiques ou similaires à ceux d'All4Labels et elle les soutiendra dans cette démarche. Par ailleurs, All4Labels encourage ses fournisseurs à mettre en œuvre ces principes tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement.

## Vision

Transformer l'industrie de l'emballage et se hisser au rang de leader mondial des solutions d'emballage durables et numériques.

## Ambition

Connecter les marques et les consommateurs avec des solutions d'emballage innovantes et durables, le meilleur service qui soit et une qualité basée sur les dernières technologies. Définir des critères de référence en matière de sécurité et de service tout en garantissant des résultats d'exception.

## Nos valeurs

Curiosité • Une équipe • Responsabilité • Autonomisation

# 1. Responsabilité environnementale

---

All4Labels attend de la part de ses fournisseurs qu'ils adoptent un mode de travail efficace et respectueux de l'environnement afin de minimiser leur impact négatif sur l'environnement. À cet effet, les fournisseurs doivent préserver les ressources naturelles, éviter l'emploi de substances dangereuses et apporter leur contribution aux questions de durabilité, de réemploi et de recyclage.

## 1.1 Lutte contre le changement climatique et réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les fournisseurs doivent quantifier leurs émissions de gaz à effet de serre et adopter des objectifs ambitieux de réduction des émissions afin de garantir une utilisation des ressources efficace sur le plan énergétique et respectueuse de l'environnement. Il est attendu d'eux qu'ils adoptent des mesures pour rendre compatible leurs propres opérations à l'objectif d'atteinte de la neutralité carbone et, à terme, de zéro émission nette, tout en incitant leurs propres chaînes d'approvisionnement à les suivre.

## 1.2 Prévention des risques environnementaux et pollution

Les risques environnementaux, notamment la pollution causée par les émissions atmosphériques, le déversement d'eaux résiduaires, l'élimination des déchets et l'utilisation de substances dangereuses, constituent des risques que les fournisseurs doivent identifier, gérer, communiquer et réduire.

## 1.3 Développement de mesures de conservation des ressources et de circularité

Les fournisseurs doivent conserver et employer les ressources naturelles de manière responsable, notamment les matières premières, les minéraux, les combustibles fossiles, etc. en examinant les pratiques telles que le développement, le transport, l'élimination, les processus de production et les technologies. Ils doivent également augmenter le taux d'éléments recyclés des produits et des matières premières, explorer la possibilité d'utilisation de matériaux alternatifs et mettre en œuvre des modèles d'entreprise circulaires. Ce faisant, ils évitent ou réduisent du mieux qu'ils peuvent tout impact négatif sur la biodiversité, le climat et la qualité de l'eau.

## 1.4 Législation environnementale

Les fournisseurs doivent identifier et respecter l'intégralité des exigences environnementales applicables, par exemple l'obtention de tous les permis, licences ou enregistrements requis dans un format valide et actuel, le respect des seuils de performance prescrits, le contrôle des rejets et la présentation en temps utile de tous les rapports et formulaires requis.

## 1.5 Emploi de produits chimiques

Les fournisseurs ne doivent pas fournir à All4Labels des produits contenant des matériaux et des produits chimiques liés à des conflits tels que définis à l'article 3, paragraphe 1(a) et à l'annexe A de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants du 23 mai 2001.

Par ailleurs, les fournisseurs qui approvisionnent des entreprises sises au sein de l'Union européenne sont tenus de se conformer au règlement REACH et de fournir une déclaration de conformité lors de chaque mise à jour REACH.

## 1.6 Sources durables

Les fournisseurs doivent, dans la mesure du possible, se procurer leurs ressources à partir de sources durables. All4Labels valorise et encourage les fournisseurs mettant en œuvre, preuve à l'appui, des pratiques d'approvisionnement durables.

## 2. Responsabilité sociale

---

Comme le définissent l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Pacte mondial des Nations unies (UNGC), les fournisseurs sont tenus de s'engager à faire respecter les droits de tous les travailleurs, à les traiter avec dignité et respect et à leur assurer des conditions de travail décentes.

### 2.1 Travail forcé

Toute activité, de toute nature, exigée de manière contraignante sous la menace d'une sanction est considérée comme du travail forcé. Par conséquent, All4Labels interdit tout soutien à la pratique de toute forme de travail forcé. All4Labels exige de la part de ses fournisseurs, par la présente, qu'ils n'autorisent pas non plus le travail forcé et attend d'eux qu'ils déploient tous leurs efforts pour combattre le travail forcé.

### 2.2 Travail des mineurs

Les fournisseurs doivent interdire toute forme de travail des enfants et respecter l'âge minimum applicable pour l'emploi des enfants. Il est strictement interdit, en tout état de cause, d'employer des enfants âgés de moins de 15 ans. Lorsque des mineurs sont employés, il convient de mettre en œuvre des mesures de protection appropriées afin d'éviter de les exposer à des conditions de travail dangereuses.

### 2.3 Préjugés, discrimination et harcèlement

All4Labels rejette tout type de préjugé, de discrimination et de harcèlement. Par conséquent, les fournisseurs s'engagent à interdire toute forme de discrimination et à la combattre résolument. L'entreprise s'engage à enquêter et à faire face aux situations de nature humiliante, de mise au pilori, d'intimidation, d'hostilité et de contrainte sur le fondement de la couleur de peau, du sexe, de l'âge, de la nationalité, des convictions politiques ou religieuses, de l'idéologie, de la nationalité ou des origines ethniques, de l'origine sociale, de l'état de santé, du handicap ou de l'orientation sexuelle.

### 2.4 Salaires

La rémunération et les avantages doivent être conformes aux dispositions légales applicables dans le pays et aux conventions collectives respectivement applicables à la catégorie professionnelle, et doivent garantir un niveau de vie décent. Il est demandé aux fournisseurs d'offrir à leurs employés des salaires et des avantages équitables et compétitifs.

### 2.5 Libre association et négociation collective

Conformément au droit national et international, les fournisseurs sont tenus de respecter le droit de tous les travailleurs d'adhérer aux syndicats de leur choix et de les former, de participer à des négociations collectives, de se réunir au sein d'assemblées pacifiques et de respecter également le droit de grève et le droit de s'abstenir de mener de telles activités.

### 2.6 Forces de sécurité

Les fournisseurs ne doivent pas faire appel à des forces de sécurité privées ou publiques pour protéger l'entreprise si le recours à ces forces entraîne une violation des droits de l'homme, des libertés civiles ou de la législation du travail applicables.

## **2.7 Santé et sécurité au travail**

Les fournisseurs doivent veiller à ce que les réglementations nationales et internationales en matière de sécurité du travail, de protection de la santé et d'hygiène sur le lieu de travail, applicables sur le lieu de travail, soient respectées. Ils sont tenus de mettre en œuvre, à cette fin, des pratiques appropriées telles que des évaluations fréquentes des risques, des mesures de protection raisonnables, d'assurer la formation de l'ensemble du personnel et de fournir des équipements de protection individuelle adéquats permettant d'écartier les risques potentiels pour la santé et le travail de leurs employés. Ils doivent tout mettre en œuvre, également, pour améliorer et consolider en permanence les conditions de travail. Les fournisseurs, à cet effet, doivent être disposés à se concerter mutuellement avec All4Labels et à fournir, si demande leur en est faite, des indicateurs clés de performance tels que les taux d'accidents avec arrêt de travail.

## **2.8 Heures de travail**

Les fournisseurs doivent s'assurer que les heures de travail, y compris les heures supplémentaires, ne dépassent pas les plafonds prévus par les exigences légales applicables.

## **2.9 Expulsion forcée**

Les fournisseurs sont tenus de combattre toute forme d'expulsion illégale et d'expropriation dans le cadre de l'acquisition, du développement ou de toute autre utilisation des terres, des forêts et des eaux.

## **2.10 Autres droits humains**

Les fournisseurs sont tenus de respecter et de se conformer à tous les autres droits de l'homme applicables sur le lieu de travail en vertu du droit national, ainsi que de tous les droits de l'homme applicables au niveau international.

## 3. Gouvernance et conduite éthique des affaires

---

All4Labels appelle ses fournisseurs à une exploitation éthique de leur entreprise, à se conformer à l'intégralité de la législation applicable, à agir avec intégrité et à traiter tout partenaire commercial avec respect.

### 3.1 Intégrité des affaires

Les fournisseurs sont tenus d'entretenir une relation de confiance, équitable, correcte et fiable avec leurs clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux. Ils sont tenus de respecter les accords et contrats qu'ils ont signés et de se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur dans chaque pays.

### 3.2 Cadeaux et offres

Les fournisseurs ou les représentants des fournisseurs ne doivent pas offrir de commissions, d'objets de valeur, de faveurs, de récompenses ou de divertissements à tout employé d'All4Labels. Ils doivent également s'abstenir d'entretenir avec ces employés toute relation visant à l'obtention d'un avantage susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts. Par ailleurs, nos fournisseurs ne doivent, de manière générale, pas accepter ou proposer tout cadeau inapproprié ou autres avantages à leurs partenaires commerciaux.

### 3.3 Parenté et relations affectives

All4Labels respecte les liens de parenté et les liens affectifs qui unissent ses employés et ses fournisseurs. Toutefois, All4Labels entend établir certaines limites pour écarter tout conflit d'intérêt. Les employés d'All4Labels peuvent désigner des fournisseurs avec lesquels ils ont un certain degré de parenté, pour autant qu'ils n'aient pas une influence directe ou indirecte sur l'embauche ou la gestion des fournisseurs.

### 3.4 Vie privée et propriété intellectuelle

All4Labels attend de la part de ses fournisseurs qu'ils traitent leurs opérations mutuelles sous le sceau de la confidentialité et qu'ils s'engagent à garantir la véracité des informations fournies. Les fournisseurs doivent protéger les informations confidentielles et les utiliser de manière appropriée, en garantissant la protection de la vie privée et de tous les droits de propriété intellectuelle valables de tous les employés et partenaires commerciaux concernés.

### 3.5 Protection de l'identité et absence de mesures de représailles

Les fournisseurs sont tenus de mettre en œuvre un processus permettant aux employés de faire part de leurs préoccupations sans craindre des mesures de représailles. Le processus doit garantir la confidentialité, l'anonymat et la protection des employés/ auteurs de dénonciations.

### 3.6 Lutte contre la fraude et la corruption

Les fournisseurs sont tenus de rejeter toute forme de corruption, de vénalité ou toute autre incitation illégale et ne doivent pas, en tout état de cause, verser des paiements incitatifs ou en accepter. Nos partenaires commerciaux, de même qu'All4Labels, ne pratiquent ni ne tolèrent aucune forme de corruption, d'extorsion ou de fraude. All4Labels ne tolère aucune pratique illégale de ses fournisseurs dans la conduite de leurs affaires et rejette toute pratique commerciale coercitive destinée à l'obtention d'avantages.

### 3.7 Blanchiment d'argent

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les dispositions légales et réglementaires de lutte contre le blanchiment d'argent ou le soutien et le financement d'activités terroristes.

### **3.8 Droit de la concurrence et droit antitrust**

Les fournisseurs ne doivent pas, en tout état de cause, conclure des accords violant les lois sur la concurrence et les lois antitrust.

### **3.9 Contrôles des exportations et douanes**

Les fournisseurs doivent s'assurer qu'ils respectent toutes les réglementations nationales et internationales en matière de contrôle des exportations et de douanes, ainsi que toutes les réglementations régissant l'importation et l'exportation de biens, de services et d'informations. Indépendamment des processus de livraison, il est, de manière générale, interdit de réaliser des transactions avec des pays, des entreprises ou des personnes figurant sur les listes de sanctions.

## **4. Gestion opérationnelle**

---

All4Labels attend de ses fournisseurs qu'ils se joignent à nous pour fournir des produits et services d'excellence. Une bonne gestion de la chaîne de production et l'application de mécanismes de contrôle assurent un résultat beaucoup plus satisfaisant pour l'entreprise et ses partenaires.

### **4.1 Politique de qualité d'All4Labels**

All4Labels s'engage à assurer la satisfaction du client de manière compétitive et rentable, en fournissant des produits et des services graphiques de qualité, une gestion innovante et créative, la formation et le développement des employés et le respect des exigences légales et de celles du client, ainsi que la recherche de produits et de processus permettant une amélioration permanente et durable.

### **4.2 Système de gestion**

Les fournisseurs d'All4Labels sont tenus d'entretenir un système de gestion garantissant un niveau de qualité élevé des produits et des livraisons. Tous les produits et services fournis doivent être conformes à la législation applicable et aux spécifications ou exigences convenues entre les fournisseurs et All4Labels.

### **4.3 Respect des politiques, règles et procédures**

Suppliers shall observe all policies, rules, and legislations related to their activities All4Labels may, at any time, request evidence of the proper compliance with such requirements. Le fournisseur soumettra en temps utile toute information pertinente nécessaire pour permettre à All4Labels de se conformer à toute exigence légale applicable aux activités d'All4Labels et de respecter son engagement de conduite responsable des affaires, tel que défini dans le code de conduite des affaires d'All4Labels (<https://all4labels.com/downloads/>).

### **4.4 Changements opérationnels et/ou commerciaux**

Les fournisseurs doivent s'engager à signaler tout changement au niveau de leurs opérations, de leur structure ou de leurs activités commerciales, ainsi que toute modification technique de leurs produits, susceptible d'avoir une incidence sur leur relation avec All4Labels.

### **4.5 Comportement respectueux de la loi**

Les fournisseurs doivent se conformer strictement les lois applicable et les autres réglementations nationales et internationales. Ils doivent tenir compte de l'évolution possible des normes juridiques et sociales dans le temps. C'est la raison pour laquelle ils doivent en permanence évaluer leur conduite et l'adapter aux exigences respectives.



## 5. Gestion de la conduite

---

La mise en œuvre du code de conduite des fournisseurs vise à assurer la compréhension des directives et la bonne gestion des conflits et des écarts par rapport à celles-ci. Elle vise également à donner aux fournisseurs la possibilité de clarifier tout doute lié au code de conduite des fournisseurs.

### 5.1 Mise en œuvre du code de conduite des fournisseurs

Les fournisseurs sont tenus d'informer sans délai le service de conformité d'All4Labels en cas de violation ou de suspicion de violation du code de conduite des fournisseurs dans leur secteur d'activité ou chez leurs fournisseurs. Par ailleurs, les fournisseurs s'engagent à mettre en œuvre, à promouvoir et à respecter le code de conduite des fournisseurs d'All4Labels au sein de leur entreprise et avec leurs propres fournisseurs.

All4Labels est en droit de vérifier que toutes les règles établies dans le présent code de conduite des fournisseurs sont bien respectées à l'aide de mesures de prévention et de contrôle mises en œuvre sur tous les sites du partenaire commercial. All4Labels est en droit, à cet effet, d'effectuer des audits sur site ou par voie numérique ainsi que des analyses sur la base de questionnaires pour contrôler les pratiques de RSE des fournisseurs. All4Labels demandera aux fournisseurs de prendre les mesures correctives nécessaires dans les meilleurs délais s'il ressort de telles mesures que les fournisseurs ne respectent pas le présent code de conduite des fournisseurs. En cas de violation des valeurs et des principes énoncés dans le présent code de conduite des fournisseurs ou de non-respect des exigences, All4Labels se réserve le droit de prendre des mesures appropriées pouvant mener jusqu'à la suspension ou la résiliation de la relation commerciale.

### 5.2 Gestion des risques

Les fournisseurs sont tenus d'identifier tous les risques auxquels sont exposées leurs chaînes d'approvisionnement régies par le présent code de conduite des fournisseurs, tels que les risques liés aux droits de l'homme ou les risques environnementaux, et de prendre des mesures rapides et appropriées si nécessaire.

### 5.3 Remarques sur le signalement des violations

Les informations relatives à des faiblesses ou à d'autres circonstances entraînant la violation de dispositions légales peuvent être directement soumises au responsable des droits de l'homme ou au département de conformité d'All4Labels, mais aussi de manière anonyme, notamment via le système électronique de dénonciation (<https://www.bkms-system.net/all4labels>). Les informations seront traitées de manière confidentielle. Si l'identité de l'auteur de la dénonciation est connue, elle sera gardée secrète si une demande est faite en ce sens. All4Labels assure aux auteurs de dénonciations qu'elle n'effectuera aucune démarche permettant d'identifier le dénonciateur en cas de dénonciation anonyme. Cela ne s'applique pas aux dénonciations inappropriées. Aucune dénonciation de toute nature ne sera tolérée.

## 6. Conclusions et informations complémentaires

---

All4Labels n'entend pas le succès économique et l'engagement moral comme deux notions antagonistes mais plutôt comme une condition sine qua non à une activité économique positive et durable. Ceci englobe notamment le fait d'offrir des produits et des services de la plus haute qualité. Mais ceci implique également une conduite honnête de nos affaires par nos employés. All4Labels attend le même comportement de la part de ses partenaires commerciaux. Aucune violation du présent code de conduite des fournisseurs ne sera tolérée par All4Labels.

## 7. Votre interlocuteur pour les questions de conformité

---

E-mail: [compliance@all4labels.com](mailto:compliance@all4labels.com)

## 8. Consentement

---

En signant le présent code de conduite des fournisseurs, notre fournisseur s'engage à respecter de manière responsable les normes et réglementations qui y figurent. Notre partenaire commercial s'engage également à communiquer clairement le contenu de ce code de conduite des fournisseurs aux employés internes et externes, aux fournisseurs, aux sous-traitants et aux autres entreprises avec lesquelles il entretient des relations contractuelles et garantit à All4Labels que toutes les mesures nécessaires pour se conformer au code de conduite des fournisseurs seront correctement mises en œuvre et promues.

Lieu, date : \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Signature et cachet : \_\_\_\_\_